

Document

L'attitude de l'UNEF sous l'Occupation a fait l'objet de spéculations et de malentendus, fondés en partie sur l'attitude de l'organisation étudiante à l'égard du STO. Les documents qui sont présentés ici peuvent aider à donner quelques éclairages, sans prétendre épuiser le sujet. Il s'agit d'un courrier du secrétaire général demandant à l'autorité allemande l'autorisation d'imprimer et placarder une affiche au sujet de l'application du Service du Travail Obligatoire aux étudiants. On présentera rapidement l'état général de l'UNEF, et les signes extérieurs de son attitude envers le STO. L'UNEF est en situation incertaine sous Vichy : d'un côté elle s'est maintenue malgré son statut favorisé sous la IIIe République, mais elle est désormais concurrencée par les organisations d'étudiants catholiques bien vues à Vichy, dont la FFEC. La coupure entre les deux zones l'a affectée, et malgré la réunification (le territoire est totalement occupé depuis novembre 1942) elle vit surtout dans l'ex-zone Sud, où se tiennent ses congrès, dont celui de la Chapelle en Vercors (Drôme) à la fin avril où les deux ex-zones étaient représentées. Ses dirigeants sont dispersés : le président faisant fonction désigné à la déclaration de guerre, Jean David, a été écarté ; son successeur immédiat a donné à la Révolution Nationale des gages de bonne volonté, avant le retour de captivité du président de 1939, Albert Lenclud ; le secrétaire général (Louis Laisney, signataire de la lettre) est étudiant à Caen et ne vient à Paris, dans des locaux qui appartiennent à l'officiel Bureau Universitaire de Statistiques, que quelques jours par mois. Sur l'insistance pressante de Sauckel, Vichy a promulgué en février 1943 la loi sur le STO, qui pour la première fois dans les mesures touchant la main d'oeuvre, affecte aussi les étudiants : ceux-ci restent encore privilégiés puisqu'ils ne doivent qu'un an (au lieu de deux) en Allemagne, leur date de départ étant renvoyée au 1er septembre. La mesure est d'emblée impopulaire, même parmi les gens de Vichy, où seul le ministre de l'éducation, Abel Bonnard, en fait l'éloge répété. Allant plus loin que les réticences de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques, le conseil national de l'Association Catholique de la jeunesse Française (ACJF) a le six mars clairement pris position contre. La Fédération protestante fait de même. Ces oppositions se sont manifestées dès la fin mars à Vichy, et à la réunion à la mi-avril, à Lyon, du " Conseil National des Etudiants ", où seuls l'UNEF et les scouts de la Route n'ont pas marqué d'hostilité au STO, moyennant des assouplissements pour les étudiants. Au congrès de l'UNEF les 29 et 30 avril, le Délégué universitaire à la propagande (un officiel de Vichy) a fait l'éloge du STO, et le congrès se borne à demander au gouvernement quelques aménagements au projet, que le nouveau président transmet à Vichy le 3 mai.

Le courrier que nous reproduisons ici est donc l'application des décisions du Congrès. Alors, vichyste voire collaboratrice l'UNEF ? Il faut savoir qu'au congrès de la Chapelle, dans son discours d'adieu, le président sortant Lenclud appelle le congrès à défendre " les intérêts et les dernières libertés des étudiants ", ce qui n'était sans doute pas une phrase dénuée de sens alors. Et il faut signaler qu'au moins deux membres du bureau élu, Louis Laisney et le conseiller juridique Jean Cosson furent des résistants. Un document ne fait pas le printemps.

Alain Monchablon

UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
par Décret du 16 Mai 1929

N. Le 6 juil 1963

SECRETARIAT PERMANENT ET
PRÉSIDENTE : 5, Place St-Michel
PARIS (5^e) - Tél. : Danton 71-43
où doit être adressée
toute la correspondance

SIÈGE SOCIAL: 44, r. de Bellechasse
PARIS (7^e) - Tél. : Invalides 56-31
Chèques Postaux PARIS 408-29

Le Président f.f.
JEAN DAVID

Le Secrétaire Général de l'Union Nationale
5, Place St Michel Paris VI^e
au Sonderführer Maier
52, Av. des Champs Elysées - Paris.

Monsieur,

Envoyés vers vous par le lieutenant Hoffma
de la Propaganda-Stafel de Caen qui m'~~est~~ accordé
l'autorisation d'imprimer sur le plan local, j'ai l'hon
neur de solliciter de votre haute bienveillance l'au
torisation qui est nécessaire pour éditer l'affiche ci-jointe

Celle-ci s'adresse aux étudiants qui vont partir pro
chainement en Allemagne et ~~ce~~ pour but de faire
fer la création d'un service d'entraide comme celui
qui existe déjà pour les étudiants prisonniers. Elle se
ra tirée à 250 exemplaires et diffusée dans les villes
universitaires françaises situées en-deçà de la ligne de
démarcation (ex-zone occupée)

Je suis persuadé que vous comprendrez l'utilité et
le bien fondé de ma demande à laquelle a déjà
cédé le lieutenant Hoffmann. Je vous demanderais
seulement de bien vouloir me répondre d'urgence car
le temps presse de plus en plus, et même de confier d
reusement l'autorisation à ma secrétaire que j'ai
chargée de faire le nécessaire à Paris.

Et avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agrec
Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L. Laisney

Secrétaire Général de l'U.N.E.F.

UNION NATIONALE DE ETUDIANTS DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique - Décret du 16 mai 1929

Etudiant
qui vas partir avec les classes 1940-41 et 42, au

SERVICE OBLIGATOIRE DU TRAVAIL

L'UNION NATIONALE poursuivant la défense des intérêts ethniques
s'est préoccupée de maintenir un contact entre ceux qui partiront
en Allemagne et ceux de nous qui resteront en France.

A cet effet, elle te demande,
pour faciliter l'acte de solidarité de tes camarades
de noter soigneusement les renseignements suivants:

Fais connaître
des maintenant
aux dirigeants de ton A. G

des

- nom
- prénoms
- date de naissance
- discipline à laquelle tu appartiens
- adresse de ta famille

--

- Pour tous renseignements complémentaires adresse-les
- à l'U.N. 5 Place St-Luc Paris VI
 - à Bigorre, délégué de l'Union des étudiants français 15 rue des Lois - Boulogne
 - ou à Groumestrol, directeur de la Commission des Affaires Militaires de l'Union des étudiants français 13 rue du Bonchapeau

Liste des Universités :

- Amiens,
- Angers,
- Bordeaux,
- Besançon,
- Caen,
- Dijon,
- Lille,
- Nancy,
- Nantes,
- Paris,
- Poitiers,
- Reims,
- Rennes,
- Rouen,
- Tours.

UNION NATIONALE des ETUDIANTS de FRANCE

Reconnue d'utilité publique-Décret
du 16 mai 1929

Etudiant
qui vas partir avec les classes 1940-41 et 42, au

SERVICE OBLIGATOIRE
du TRAVAIL

L'UNION NATIONALE poursuivant la défense des intérêts
estudiantins, s'est préoccupée de maintenir un contact
entre ceux qui partiront en Allemagne et ceux de nous qui
resteront en France.

A cet effet, elle te demande,
pour faciliter l'acte de solidarité de tes camarades
de noter soigneusement les renseignements
suivants :

- Fais connaître
maintenant aux
dirigeants de ton
A.G.

tes

- Nom
- prénoms
- date de naissance
- discipline à laquelle
tu appartiens
- adresse de ta famille

Pour tous renseignements
complémentaires, adresse-
toi :

- à l'U.N. 5 place St-Michel,
Paris 5°-
- à Bigorre, Délégué de
l'U.N. aux questions social
15, rue des Lois
TOULOUSE
- ou à FROUMESOL, Directeur
de la Commission des Af-
faires Militaires de l'U.N.
43, Bd Dubouchage, NICE.-

4/15/13

O R A F F

OFFICE DE RÉPARTITION DE L’AFFICHAGE
138, Avenue des Champs-Elysées — BALzac 48-12

VISUMANTRAG DEMANDE DE VISA

(IN DREIFACHER AUSFERTIGUNG) eingereicht von einer der
nebenstehenden anerkannten Agenturen
déposée en triple exemplaire par l'une des Agences accréditées

Agences accréditées :

AFFICHAGE GIRAUD
AG^{ce} FR^{ce} DE PROPAGANDE
AGENCENATIONALE D’AFFICHAGE
AVENIR - PUBLICITÉ
COLONNES-AFFICHES
MÉTRO - PUBLICITÉ
— PUBLICITAS —
— SNAP —

(nicht gewünschtes durch-
streichen)

(barrer les mentions inutiles)

Agences accréditées

AFFICHAGE GIRAUD
AG^{ce} FR^{ce} DE PROPAGANDE
AGENCENATIONALE D’AFFICHAGE
AVENIR - PUBLICITÉ
COLONNES-AFFICHES
MÉTRO - PUBLICITÉ
— PUBLICITAS —
— SNAP —

(nicht gewünschtes durch-
streichen)

(barrer les mentions inutiles)

NAME DER FIRMA für die der Antrag eingereicht wird. Union Nationale des Etudiants de
NOM DE LA FIRME pour laquelle est déposée la demande. France

Beruf
Profession.

Anschrift 5, Place St-Michel, Paris 5ème
Adresse.

Staatsangehörigkeit française
Nationalité.

Ist diese Firma jüdisch ? non
Cette maison est-elle juive?

Ist ein arischer Kommissar eingesetzt ?
Un Commissaire Aryen a-t-il été nommé ?

ORT DER PLAKATIERUNG Universités de France (voir au
LIEU OU L’AFFICHAGE doit être exécuté. verso)

Vorgesehene Dauer
Durée projetée.

**1° LE DEMANDEUR EST TENU DE SOUMETTRE LES
DÉCISIONS DE L’O.R.A.F.F. A SON IMPRIMEUR.
2° L’IMPRIMEUR EST TENU D’ACCEPTER AUCUN
COMMANDE DANS LE CAS DE
DES DÉCISIONS DE L’O.R.A.F.F. A SON IMPRIMEUR.**

a) Original-Entwurf
Plaquelette à soumettre.

b) Text des Plakates in drei-
fachen Ausfertigung texte joint
Texte de l’affiche en triple exemplaire.

c) Angabe der Zahl der Farben 1
Indication du nombre des couleurs.

d) Angabe des Druckverfahrens typo
Indication du procédé d’impression.

NAME und ANSCHRIFT des DRUCKERS Imprimerie WATTELET, 69 avenue
NOM ET ADRESSE DE L’IMPRIMEUR. d’Orléans, Paris 14ème

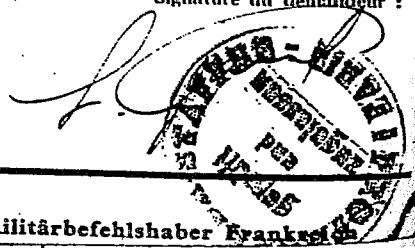
NAME DES ZEICHNERS
NOM DU DESSINATEUR.

FORMAT und ZAHL DER VORGESEHENEN PLAKATE 80/120 - 250
FORMAT ET NOMBRE DES AFFICHES ENVISAGÉES.

BEMERKUNGEN
OBSERVATIONS.

Signature de l’Agence accréditée :
Signature du demandeur :

Sur emplacements réservés, à
l’exclusion de toute pose libre.



KONTROLLE und VISUMS
CONTROLE et VISA

Militärbefehlshaber Frankreich